

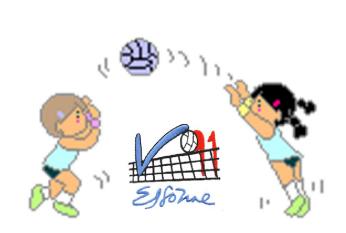


COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL DE L'ESSONNE

Siège social : M.D.S.C. - Boulevard Charles de Gaulle, 91540 MENNECY

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES
SPORTIVE (C.D.S. 91) et ARBITRAGE (C.D.A. 91)

REGLEMENT DES EPREUVES LOISIRS DEPARTEMENTALES SENIORS EN 4 x 4





Version "9" du 20 octobre 2021



PRÉCISIONS POUR LES ÉPREUVES LOISIRS DÉPARTEMENTALES SENIORS EN 4 x 4

NOTA IMPORTANT CONCERNANT LES 2 ÉPREUVES "LOISIR MIXTE SENIOR 4 x 4" :

Un(e) joueur(euse) NE POURRA PARTICIPER qu'à UNE SEULE DES 2 COMPÉTITIONS « LOISIRS » que ce soit avec son club d'origine ou avec un autre club.

Donc impossibilité de participer à la compétition « 4 x 4 LOISIR » avec 2 clubs différents.

CRITÉRIUM « LX4 » LOISIR MIXTE SENIORS « 4 x 4 »

(attention, bien lire le « nota important » ci-dessus)

Ce CRITÉRIUM LOISIR MIXTE 4 x 4 s'adresse UNIQUEMENT aux joueurs(euses) évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib»)

Il faut avoir 1 **FÉMININE** (OBLIGATOIREMENT) **en permanence sur le terrain**.

CHALLENGE « CX4 » LOISIR MIXTE SENIORS « 4 x 4 »

(attention, bien lire le « nota important » ci-dessus)

Ce CHALLENGE LOISIR MIXTE 4 x 4 s'adresse aux joueurs(euses) évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib» ou «encadrement»

et dans les championnats officiels 6 x 6 licence F.F.V.B. «compétition Volley-Ball»)

Il faut avoir en PERMANENCE et OBLIGATOIREMENT sur le terrain :

1 FÉMININE et 1 joueur(euse) (au minimum) avec licence LOISIR.

CHALLENGE LOISIR SENIORS 4x4 masculins (« CM4 »)

Ce CHALLENGE SENIORS 4x4 MASCULIN s'adresse aux joueurs évoluant en LOISIR (licence F.F.V.B. «competlib» ou «encadrement») et dans les championnats officiels 6 x 6 licence F.F.V.B. «compétition Volley-Ball»)

Il faut avoir en PERMANENCE et OBLIGATOIREMENT sur le terrain : 1 JOUEUR (au minimum) avec une licence LOISIR.

RÉGLEMENTS DES ÉPREUVES LOISIRS DÉPARTEMENTALES SENIORS EN 4 x 4

Le Règlement Général Fédéral, s'applique SANS RESTRICTION excepté ce qui suit ci-dessous

Licences :

Tous les joueurs devront être licenciés.

La <u>licence minimum obligatoire est la licence "Competlib"</u> de la FFVB.

La licence Volley pour Tous (VPT) n'est pas acceptée.

La présentation des licences est obligatoire

<u>Déroulement des matchs :</u>

- les matchs se déroulent **en SEMAINE** (sauf cas exceptionnel de disponibilité de salle) aux jours et heures du club recevant.

· Durée des matchs :

- les matchs se déroulent sur un terrain de 9 m x 9 m
- La hauteur du filet est de 2,35 m pour le "LX4" et "CM4" et 2,43 m pour le "CM4"

Terrain et Filet :

- les matchs se déroulent **OBLIGATOIREMENT en 2 SETS GAGNANTS de 25 points (avec 2 points D'écart)**, afin que les matchs puissent se dérouler dans les horaires alloués du soir.
- le **set décisif**, devra se jouer **en 15 points** (avec 2 points d'écart)

Composition des équipes :

- le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants (donc il y a 4 remplacements possibles par set.)

· Positions des joueurs et numérotation :

- la position 1 sera celle du joueur arrière
- la position 2 sera celle du joueur avant droit
- la position 3 sera celle du joueur avant centre
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

<u>Nota important</u>: les joueurs doivent OBLIGATOIREMENT « tourner » à chaque rotation. Les joueurs en poste « fixe » sont INTERDIT, par exemple l'avant centre (n° 3) qui ne « tournerait » jamais.

· Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service :

- les joueurs avants (n° 2, 3 ou 4), de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3 et 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet)
- le joueur arrière (n° 1) de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant (entre la ligne des 3 mètres et la ligne arrière)

Le service :

- le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position n° 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
- la rotation (obligatoire) au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (n° 1, puis n° 2, puis n° 3, puis n° 4, puis de nouveau n° 1, etc.)
- les services consécutifs : un joueur ayant servi (position n° 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le Suivra au service (position n° 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

· Remplacements des joueurs :

- le nombre de remplacements est de 4 (par set), ces remplacements sont libres sauf pour :
 - le joueur de la position n° 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position n° 2
 - un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

· <u>Jeu des joueurs :</u>

- le jeu des avants (n° 2, n° 3 et n° 4) est traditionnel et pas limitatif
- le jeu de l'arrière (n° 1) est traditionnel (pénétration, attaque au 3 mètres), il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant
- · Libero : il n'y a pas de libéro.

Le classement des ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES SENIORS 4 x 4 se fera par addition de points À raison de :

- match **gagné** par **2/0 sets** : **3 points** match **gagné** par **2/1 sets** : **2 points** match **perdu** par **1/2 sets** : **1 point** match **perdu** par **0/2 sets** : **0 point**
- match perdu par PÉNALITÉ: 0 point (0/2 sets et 00/50 points)
 match perdu par FORFAIT: 1 point (0/2 sets et 00/50 points)
- <u>nota</u>: en cas d'égalité de points en fin de compétition, les équipes comptant un même nombre de points sont départagés sur l'ensemble des matchs par le quotient des matchs gagnés / matchs perdus, puis par le quotient de sets gagnés / sets perdus, puis par le quotient des points de sets gagnés/points de sets perdus

Rappel pour les équipes multiples :

- la **règle de** "qualification des joueurs autres que ceux des équipes premières" **s'applique sans restriction et dans sa totalité.**

· Feuille de match :

- la feuille de match officielle doit être utilisée et remplie réglementairement.

Arbitrage des matchs :

- il n'y a pas d'obligation d'arbitrage, mais un arbitre officiel ou un candidat arbitre peut arbitrer les matchs \times 4 x 4 ». Ceci est conseillé par la C.D.A. 91
- En cas d'arbitre, il n'y a pas d'indemnité d'arbitrage.

· Saisie du résultat de match par Internet :

- <u>Rappel de la Réglementation Fédérale</u> : Les résultats des matchs, doivent être saisis **par le club recevant au plus tard le lendemain du match avant 18h00**

· Envoi de la feuille de match par Internet :

- <u>Rappel de la Réglementation Fédérale</u> : **le club recevant doit scanner la FdM** (format « PDF ») et la saisir sur le site de la FFVB au plus tard le lendemain du match avant 18h00

Conservation des Feuilles de Matchs :

- Les FEUILLES DE MATCHS ORIGINALES seront CONSERVÉES par le CLUB RECEVANT pendant 3 ANS minimum (durée correspondante au contrôle de l'administration fiscale).

· Sanctions Réglementaires (financières) :

- La date et l'heure d'envoi qui est enregistré sur le site de la FFVB fera foi.

L'amende réglementaire sera infligée (1/4 du montant LIFVB)si la saisie des résultats et la feuille de match ne sont pas envoyées dans les délais réglementaires